



UIA Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados



Centre de Médiation
Civile et Commerciale

22^e FORUM MONDIAL DES CENTRES DE MÉDIATION

Discours inaugural par le Premier Ministre Xavier BETTEL

VENDREDI 22 ET SAMEDI 23 AVRIL 2016



LUXEMBOURG



#UIAWFMC

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Forum organisé par la Commission Médiation et Prévention des Conflits de l'UIA
en collaboration avec le Centre de Médiation Civile et Commerciale (CMCC)

American Arbitration Association/International Centre For Dispute Resolution – Arbitration Court at the Bulgarian Chamber of Commerce and Industry – ADR Center – Aequitas – ADR – ADRg UK – Asociación Mexicana de Mediación y Arbitraje Comercial – Beijing Arbitration Commission – bMediation – Centre for Effective Dispute Resolution (CEDR) – Centre Professionnel de Médiation – Chamber of National and International Arbitration of Milan – Chambre Suisse de Médiation Commerciale – Chambre vaudoise du commerce et de l'Industrie – Cour Européenne d'Arbitrage – InterMediation – International Chamber of Commerce – Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris – Centre de Résolution des Conflits – Concilia – Conciliation Centre of CCPIT/CCOIC – Consolat de Mar de Barcelona – CPR: The International Institute for Conflict Prevention and Resolution – Court of International Commercial Arbitration of the Chamber of Commerce and Industry of Romania – Croatian Bar Association – Euroarbitrage – European Center for Dispute Resolution (ECDR) – Greek Mediation Institute – Hellenic Mediation and Arbitration Centre – International Mediation Institute (IMI) – Institut d'Expertise, d'Arbitrage et de Médiation – LAMAC Lebanese Association for Mediation And Conciliation – London Court of International Arbitration – Malaysian Mediation Centre – Mediators' Training Institute of Thessaloniki – Mediatorsfederatie Nederland (MfN) – Organismo di Conciliazione di Firenze (OCF) – Rakmo Institute – Resolutia Gestione delle Controversie – Slovenian Association of Mediators – Societa Italiana per la Risoluzione Alternativa delle Controversie – The Chartered Institute of Arbitrators – The Law Society of New SouthWales – World Intellectual Property Organization

Réunir les avocats du monde

Depuis plus de 85 ans, l'Union Internationale des Avocats (UIA) défend la profession d'avocat et stimule les contacts internationaux, la coopération et l'échange de connaissances entre avocats, dans le respect de leur diversité culturelle et professionnelle.

Aujourd'hui, l'UIA regroupe plusieurs milliers de membres – avocats ou professionnels du droit – et des centaines de barreaux, fédérations et associations.

Rejoignez l'UIA et devenez membre du plus solide réseau d'avocats du monde

- Vous pourrez prendre part aux travaux des commissions de l'UIA en Droit des Affaires, Droits de l'Homme et Pratique Générale et partager votre expérience avec celles de professionnels venus de plus de 110 pays.
- Vous pourrez également vous mobiliser aux côtés de l'UIA qui, chaque année, apporte son soutien aux avocats qui ne peuvent exercer librement leur profession. Partout dans le monde où les droits de la défense sont menacés et où le bon fonctionnement de la justice est entravé, l'UIA fera entendre votre voix.

www.uianet.org

En adhérant sur place, l'UIA vous offre 50 % de réduction sur le montant de votre adhésion.

L'UIA remercie les partenaires suivants

CLIFFORD
CHANCE

arendt
arendt & medernach

BONN & SCHMITT
AVOCATS

turk | prum
avocats à la Cour

Introduction

Le **Forum mondial des Centres de médiation** a été créé en 2001 par la Commission Médiation et Prévention des Conflits de l'Union Internationale des Avocats (UIA). Le Forum réunit les praticiens de la médiation commerciale et les centres de MARCS (Modes Alternatifs de résolution de conflits) les plus importants du monde entier, et offre l'opportunité d'échanger des points de vue sur le développement des modes alternatifs de règlement des conflits et sur les bonnes pratiques en la matière.

L'évènement de Luxembourg sera la 22^e édition depuis la création du Forum.

La réunion se profile comme devant être de nature exceptionnelle.

Ne manquez pas cette occasion exceptionnelle de développer vos connaissances et d'améliorer votre pratique.

Diverses sessions seront organisées pour découvrir des nouvelles techniques et améliorer vos connaissances. Des médiateurs du monde entier, représentant un large éventail de pays, parleront de sujets divers tels que la confidentialité en médiation, les conflits de travail, l'efficacité dans la médiation, l'exécution des accords de médiation, les pratiques de la médiation dans le secteur de la construction, la médiation commerciale impliquant des membres d'une même famille.

Pour de nombreuses raisons que vous ne manquerez pas de découvrir, le Forum de Luxembourg sera un événement international inoubliable.

Dans l'attente de vous accueillir au Luxembourg !



Jeudi | 21 | Avril | 2016

19:00 COCKTAIL DE BIENVENUE

Offert par le Barreau du Luxembourg

Hôtel MELIÀ LUXEMBOURG

1, Park Draï Eechelen

Luxembourg – Grand-Duché de Luxembourg

Mot de bienvenue par le Bâtonnier du Barreau de Luxembourg Me Rosario GRASSO

08:30 – 09:00 INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

Hôtel MELIÀ LUXEMBOURG

1, Park Draï Eechelen, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

09:00 – 09:30 ACCUEIL ET MOT DE BIENVENUE

Discours inaugural par le Premier Ministre Xavier Bettel

- **Fabienne VAN DER VLEUGEL**, *Présidente du Forum mondial des Centres de médiation de l'UIA, VDV Avocats, Serris, France*
- **Dr. Jan KAYSER**, *Secrétaire général du Centre de Médiation Civile et Commerciale (CMCC), Président de l'Association des médiateurs de Luxembourg, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg*

09:30 – 10:45 Médiation et gestion efficace de conflits en entreprise

Selon une étude de 2014 du Parlement Européen, le recours à la médiation avant une procédure judiciaire résulte dans une réduction de temps de 60% et dans des économies d'ordre financier de 30 %, tandis que les banques se plaignent de rapports trimestriels souillés en raison de litiges. Le résultat économique de la médiation va bien au-delà d'un cadre efficace pour un règlement alternatif des litiges. À part la fonction réparatrice, la médiation remplit une fonction d'ordre préventif comme une technique pouvant être utilisée dans le travail de tous les jours. Les outils de la médiation peuvent être utilisés dans des contextes de communication tels que : les réunions d'équipes, les entretiens d'évaluation, le harcèlement, les tensions dans une équipe - affectant souvent la vie familiale -, les réunions avec des clients ou les négociations commerciales. Selon des études relatives à la dimension économique de la médiation, celle-ci a un effet grandement positif sur les comptes d'exploitation des entreprises.

Modérateur et orateur : • **Dr. Jan KAYSER**, *Secrétaire général du Centre de Médiation Civile et Commerciale (CMCC), Président de l'Association des médiateurs de Luxembourg, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg*

Orateurs :

- **Alex BRENNINKMEIJER**, *Membre de la Cour des comptes européenne, Professeur spécialisé dans les aspects institutionnel de l'Etat de Droit, Université d'Utrecht, Pays-Bas et ancien médiateur néerlandais, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg*
- **Prof. Dr. Georg BERKEL**, *Avocat, Médiateur, Conférencier à l'Université de Ludwig-Maximilians, Munich, Allemagne*
- **Nicole DESCAMPS**, *Médiatrice spécialisée dans les familles, Médiatrice accrédité par le Ministère de la Justice de Luxembourg dans les affaires civiles et commerciales, Lille, France &*
- **Stéphanie VAUTIER**, *Médiatrice spécialisée dans les familles, Vigny, France*
- **Alain GROSJEAN**, *Avocat, Bonn & Schmitt, Président du comité national Luxembourgeois, Médiateur accrédité par la CMCC, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg*

10:45 – 11:15 PAUSE CAFÉ

11:15 – 12:30 Médiation dans le secteur de la construction

Que ce soit comme particulier dans sa vie privée ou comme membre d'une entreprise, presque chacun s'est trouvé confronté à des situations relevant de la construction. C'est sans surprise que les conflits de construction viennent en première place des dossiers traités par les tribunaux. Cette session porte sur les diverses pratiques tout en cherchant à améliorer l'adoption de moyens plus appropriés et moins coûteux pour la résolution de litiges.

Modérateur et orateur : • **Georges HANOT**, *Directeur des affaires et partenaire fondateur de Con-Sent ADR, Médiateur certifié (civil, commercial, social) spécialisé dans les affaires publiques, Gand, Belgique*

Orateurs :

- **Raphaël VAN DER VLEUGEL**, *Directeur de CODIC Luxembourg, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg*
- **Claude AMAR**, *Spécialiste dans le développement d'hôtels, architecte et médiateur international certifié, Président de l'Académie de la Médiation et Président de l'IFCM (Institut Français de Certification des Médiateurs), Paris, France*

• **Jacques WOLTER**, *Avocat-médiateur, Président du Centre de Médiation Civile et Commerciale (CMCC), Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg*

12:30 – 13:30 DÉJEUNER

13:30 – 14:45 Médiation commerciale portant sur des litiges impliquant des membres d'une même famille

Dans une entreprise familiale, les membres de la famille sont confrontés à de multiples identités. Comment le médiateur aidera-t-il les parties quand elles n'arrivent pas à faire la distinction entre la situation personnelle et professionnelle, comment la médiation facilite-t-elle la résolution de conflits dans des transactions complexes et quelle est la perspective de la communauté ismaélienne ? Une approche internationale et interculturelle pour les entreprises familiales en situation de « divorce ».

Modérateur et orateur : • **Zoe GIANOPOULOU**, *Avocate spécialisée dans la résolution des conflits, Institut de Formation en Médiation de Thessalonique, Grèce*

Orateurs :

- **Rahim SHAMJI**, *Avocat-médiateur spécialisé dans la résolution des conflits, Londres, Royaume-Uni*
- **Mona HANNA**, *Présidente de LAMAC, Avocate, Médiatrice, Formatrice, Beyrouth, Liban*
- **Jason MEEK**, *The iDeal World, San Francisco, CA, États-Unis*

14:45 – 15:00 PAUSE CAFÉ

15:00 – 16:00 Qu'en est-il de la confidentialité en médiation ?

La confidentialité est une des caractéristiques les importantes de la médiation. Helena modérera une session basée sur la pratique permettant à l'audience de comprendre comment la confidentialité est traitée dans divers pays (Royaume-Uni, Luxembourg et États-Unis).

Modérateur et orateur : • **Helena DE BACKER**, *Avocate, Médiatrice, Koan Lorenz, Bruxelles, Belgique*

Orateurs :

- **Ross W. STODDARD, III**, *Avocat-médiateur, Dallas, TX, États-Unis*
- **François KREMER**, *Avocat, Médiateur accrédité par la CMCC, Arendt & Medernach, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg*

16:00 – 16:30 La médiation, un jeu avec des règles spécifiques

• **Thierry GARBY**, *Président émérite et fondateur du Forum mondial des Centres de médiation de l'UIA, Avocat honoraire au Barreau de Paris, médiateur, formateur, St. Sylvestre de Cormeilles, France*

16:30 – 16:40 Hommage spécial à Colin J. WALL

16:40 – 17:00 Signature de la Charte de Médiation Sous la présence du Ministre de la Justice Félix BRAZ

- **Fabienne VAN DER VLEUGEL**, *Présidente du Forum mondial des Centres de médiation de l'UIA, VDV Avocats, Serris, France*
- **Dr. Jan KAYSER**, *Secrétaire général du Centre de Médiation Civile et Commerciale (CMCC), Président de l'Association des médiateurs de Luxembourg, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg*

18:00 – 20:00 CONCERT OPTIONNEL : « Malherbe/Grare/Zygel : Le Tour du monde en 80 minutes »

Philharmonie Luxembourg (Salle de Musique de Chambre)
1, place de l'Europe, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
Concert en placement libre débutant à 18:00. Les participants doivent arriver au moins 30 minutes avant le début.

20:00 DÎNER & SOIRÉE DANSANTE

Hôtel MELIÀ LUXEMBOURG

1, Park Draï Eechelen, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

08:45 – 09:15 INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

Hôtel MELIÀ LUXEMBOURG

1, Park Drai Eechelen, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

09:15 – 10:30 Litiges de droit du travail

La médiation sur le lieu du travail : Solutions... la présentation résumera l'expérience de grandes sociétés américaines dans la mise en place de systèmes pour anticiper, identifier et résoudre des litiges impliquant des travailleurs, afin d'éviter des procédures judiciaires et mettre l'accent sur des processus consensuels tel que la médiation. L'orateur suivant parlera de la résiliation de contrats de travail, par exemple les litiges relatifs au paiement pour différents services, les infractions pénales et les litiges relatifs au licenciement. La présentation du troisième orateur portera sur l'obligation en droit allemand pour toute entreprise de plus de cinq salariés de mettre en place un comité d'entreprise qui détient des droits autres que ceux des syndicats. La présentation décrira le modèle allemand qui comporte des éléments de médiation et d'arbitrage pour résoudre des conflits affectant le « triangle » syndicat, direction et comité d'entreprise. Le dernier orateur abordera la médiation de litiges du travail incluant des griefs de négociation collective.

Modérateur : • Peggy LANSBACH O'MORE, *Médiatrice, arbitre, Washington, DC, États-Unis*

Orateurs :

- F. Peter PHILLIPS, *Esq., Professeur, avocat et médiateur, Business Conflict Management, LLC, Montclair, NJ, États-Unis*
- Cezary ROGULA, *Esq., Avocate et médiatrice, Université d'Anvers, Anvers, Belgique*
- Professor Dr. Renate DENDORFER-DITGES, *Avocate et médiatrice, DITGES, Bonn, Allemagne*
- Lynn SYLVESTER, *Esq., Professeur, avocate, médiatrice, Washington, DC, États-Unis*

10:30 – 11:00 PAUSE CAFÉ

11:00 – 12:15 L'exécution des accords de médiation

L'exécution des accords de médiation soulève différents problèmes partout dans le monde, et cela aussi bien pour des accords à dimension nationale qu'internationale. Les deux principaux instruments juridiques internationaux relatifs à la médiation, la Directive de l'Union européenne et la loi UNCITRAL sur la médiation commerciale internationale, ne prévoient pas de conditions uniformes pour l'exécution des accords de médiation. Le Groupe de Travail II d'UNCITRAL étudie actuellement si une solution peut être apportée par l'adoption d'un texte équivalent à la Convention de New York sur les sentences arbitrales. Durant cette session seront discutés certains des défis actuels, et notamment les développements en Chine et aux États-Unis.

Orateurs :

- Christopher MIERS, *Architecte, arbitre, médiateur, Londres, Royaume-Uni*

• Heather DOUGLAS, *Avocate, Médiatrice, Conférencière, Hong Kong, Chine*

• Jeff ABRAMS, *Avocat, Médiateur, Houston, TX, États-Unis*

12:15 – 14:30 DÉJEUNER

14:30 – 15:30 Explorer les ressources

Profitez de l'occasion pour explorer les ressources de certains médiateurs expérimentés. Avez-vous une question spécifique sur une pratique de médiation, un style de médiation, comment débloquer les impasses en médiation, un problème bien particulier ? Le panel de spécialistes ainsi que les participants à cette session seront à votre disposition pour répondre à toutes les questions que vous pourrez avoir sur la médiation. L'objectif de cette session est d'avoir une discussion ouverte pour améliorer votre expérience, apporter des idées et améliorer l'efficacité du processus de médiation.

Modérateur et orateur : • Thierry GARBY, *Président émérite et fondateur du Forum mondial des Centres de médiation de l'UIA, avocat honoraire au Barreau de Paris, médiateur, formateur, St. Sylvestre de Cormeilles, France*

Orateurs :

- Claude AMAR, *Spécialiste dans le développement d'hôtels, architecte et médiateur international certifié, Président de l'Académie de la Médiation et Président de l'IFCM (Institut Français de Certification des Médiateurs), Paris, France*
- Ross W. STODDARD, III, *Avocat-médiateur, Dallas, TX, États-Unis*
- Christopher MIERS, *Architecte, arbitre, médiateur, Londres, Royaume-Uni*
- Fabienne VAN DER VLEUGEL, *Présidente du Forum mondial des Centres de médiation de l'UIA, VDV Avocats, Serris, France*

15:30 – 16:30 Actualités des Centres – Activités futures du Forum

Les participants sont invités à contacter Fabienne VAN DER VLEUGEL (fabienne@vadvocats.com) avant la réunion s'ils souhaitent communiquer des informations sur leur centre ou faire des propositions de nouvelles activités pour le Forum.

Orateur : • Fabienne VAN DER VLEUGEL, *Présidente du Forum mondial des Centres de médiation de l'UIA, VDV Avocats, Serris, France*

20:00 DÎNER

Offert par le Cabinet ARENDT & MEDERNACH

41A, avenue J.F. Kennedy

L-2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Dimanche 24 avril 2016

10:00 – 11:30 VISITE GUIDÉE DE LA VILLE DE LUXEMBOURG

par Guy ARENDT, *Secrétaire d'État à la Culture du Luxembourg* et Dr. Jan KAYSER, *Secrétaire général du Centre de Médiation Civile et Commerciale (CMCC), Président de l'Association des médiateurs de Luxembourg, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg*



Comité organisateur

Fabienne VAN DER VLEUGEL

Présidente du Forum mondial des Centres de médiation de l'UIA
VDV Avocats
Serris, France
T +33 6 13 19 40 45
E fabienne@vdvavocats.com

Dr. Jan KAYSER

Secrétaire général du Centre de Médiation Civile et Commerciale (CMCC)
Président de l'Association des médiateurs de Luxembourg
Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
T +352 278 542 1
E jan.kayser@cmcc.lu

Informations générales

LIEU DU FORUM

HÔTEL MELIÃ LUXEMBOURG

1, Park Draï Eechelen
Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
T +352 27 333 0

FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription pour le forum sont :
€ 260 HT* jusqu'au 22 mars 2016 inclus
€ 290 HT* à partir du 23 mars 2016

*** La TVA (17 %) peut être appliquée au total ci-dessus selon la Directive européenne 2006/112/CE du 28 novembre 2006.**

Ces frais comprennent la participation au Forum, les pauses café, les déjeuners du vendredi 22 et samedi 23 avril 2016 ainsi que les dîners du vendredi 22 et samedi 23 avril 2016. Le cocktail de bienvenue du jeudi 21 avril est offert par le Barreau de Luxembourg. Merci de noter que le nombre de places pour ce Forum est limité. Les organisateurs se réservent le droit de refuser des inscriptions dans l'éventualité d'un trop grand nombre de demandes de participation.

FORMATION CONTINUE

Les participants au forum pourront obtenir des points dans le cadre de la formation continue. Chaque participant recevra un certificat de participation à la fin du Forum. Pour plus d'information, merci de contacter l'UIA.

LANGUE

Les sessions de travail seront en **anglais** et **partiellement en français avec traduction simultanée français/anglais – anglais/français**.

RÉSERVATION D'HÔTEL

Un nombre limité de chambres a été pré réservé à un tarif préférentiel. Merci de contacter directement l'hôtel pour effectuer les réservations. Afin de garantir votre réservation, merci de bien vouloir communiquer un numéro de carte de crédit. Veuillez noter que le nombre de chambres étant limité, nous vous recommandons d'effectuer votre réservation le plus rapidement possible.

RÉSERVATION D'HÔTEL

Hôtels

Tarifs

SOFITEL LUXEMBOURG EUROPE (5*)

A 600 mètres du lieu du Forum
4, rue du Fort Niedergrunewald
Quartier Européen Nord, 2015 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
T +352 24 87 72 06 / F +352 26 48 02 23
E H5555-RE@sofitel.com

Chambre supérieure simple	€ 175
Chambre supérieure double	€ 195
Chambre Deluxe simple	€ 200
Chambre Deluxe double	€ 210

Petit-déjeuner et taxes inclus
Merci de télécharger le formulaire de réservation sur le site : www.uianet.org

NOVOTEL SUITES (4*)

A 700 mètres du lieu du Forum
13, avenue J F Kennedy, Quartier Europeen
1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
T +352 429848 / F +352 439195
E H1930@accor.com

Suite simple	€ 130
Suite double	€ 145

Petit-déjeuner et taxes inclus
Merci de télécharger le formulaire de réservation sur le site : www.uianet.org

HÔTEL MELIA (4*)

Lieu du forum
1, Park Draï Eechelen, L-1499 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
T +352 27 333 204 / F +352 27 333 999
E melia.luxembourg@melia.com

Du 21.04 au 22.04.2016
Chambre simple € 185
Chambre double € 205
Du 22.04 au 24.04.2016
Chambre simple € 100
Chambre double € 120
Petit-déjeuner et taxes inclus

Merci de télécharger le formulaire de réservation sur le site : www.uianet.org

CONDITIONS D'ANNULATION

VISAS

Toute annulation fera l'objet d'une retenue de 50 % du montant perçu et devra parvenir par écrit à l'Union Internationale des Avocats (UIA) **avant le 22 mars 2016**. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour toute annulation reçue après cette date.

Toute personne souhaitant recevoir une lettre d'invitation pour participer au séminaire devra s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription **avant le 22 mars 2016**, afin d'assurer l'obtention du visa dans les délais impartis.

Toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 100 % du montant perçu moins 50 € HT pour frais de dossier à condition que l'inscription et le règlement de l'intégralité des frais d'inscription aient été perçus par l'UIA **avant le 22 mars 2016**.

Pour toute inscription reçue après cette date, toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 50 % du montant perçu moins 50 € HT pour frais de dossier.

Toute annulation due à un refus de visa devra parvenir par écrit à l'UIA **avant le séminaire** et accompagnée d'une **preuve de refus d'obtention de visa**.

Il ne sera procédé à aucun remboursement pour une annulation reçue après le séminaire ou sans preuve de refus de l'obtention de visa, ou dans le cas où votre visa serait délivré après le séminaire.

Toute inscription reçue par l'Union Internationale des Avocats (UIA) et accompagnée du règlement intégral des frais correspondant aux manifestations choisies sera confirmée par écrit.

L'UIA se réserve le droit, à tout moment et à son entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le séminaire à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du séminaire, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du séminaire et d'annuler toute invitation à participer au séminaire.

L'UIA ne sera nullement tenue par responsable des frais éventuels occasionnés par l'annulation de l'hébergement ou du transport.

L'UIA recommande vivement aux participants d'utiliser les prestations modifiables et/ou remboursables, ainsi que de souscrire une assurance annulation.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant, un accompagnant ou un tiers suite à une annulation, un changement, un report ou une modification.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant ou un accompagnant, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant en relation avec le séminaire est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents.

Il appartient au participant de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour son voyage. Un participant qui ne pourrait participer au séminaire, parce qu'il n'a pas pu embarquer sur un vol ou tout autre moyen de transport, faute de présenter les documents exigés (passeport, visa, certificat de vaccination...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

On entend par cas de force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêcherait l'UIA, les participants, l'agence ou les prestataires de services impliqués dans l'organisation du séminaire, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, d'insurrection, d'émeute et de prohibition quelconque édictée par les Autorités.

Il est expressément convenu qu'un cas de force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques. Parallèlement, chacune des parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent du cas de force majeure.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problème de santé antérieur au séminaire pouvant entraîner des complications ou aggravations durant l'ensemble du séjour tel que : grossesse, problèmes cardio-vasculaire, toutes allergies, régimes alimentaires particuliers, les affections en cours de traitement non encore consolidées à la date du début du séminaire, maladie psychique ou mentale ou dépressive ... (Liste non exhaustive).

CONDITIONS GÉNÉRALES

FORMALITÉS

CAS DE FORCE MAJEURE

SANTÉ

Crédits photos : • Couverture : © Flickr_whereisemil • Page 2 : © UIA_LB • Page 3 : © © UIA_CS • Page 4 : © Flickr_Cristian Bortes • Page 5 : © Flickr_Wolfgang_Staudt_Philharmonie

UIA | T +33 1 44 88 55 66 | F +33 1 44 88 55 77 | uiacentre@uianet.org | www.uianet.org



Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados



Centre de Médiation
Civile et Commerciale

22^e FORUM MONDIAL DES CENTRES DE MEDIATION

Vendredi 22 et samedi 23 avril 2016 LUXEMBOURG, GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Inscrivez-vous en ligne www.uianet.org

ou compléter et renvoyer ce formulaire par e-mail, fax, ou poste à :

UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS

25, rue du Jour, 75001 Paris, France

Tél. : +33 1 44 88 55 66 ■ Fax : +33 1 44 88 55 77 ■ E-mail : uiacentre@uianet.org



Inscrivez-vous en ligne

MEMBRE INDIVIDUEL UIA : M I - - - - -

Merci de préciser votre numéro de membre (numéro indiqué sur votre carte de membre ou sur votre appel à cotisation)

Nom :

Prénom :

Cabinet :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Tél. : Fax :

E-mail :

Date de naissance :

N° TVA intracommunautaire :

Demandes spécifiques (régimes alimentaires spéciaux, allergies, handicaps, etc.) :

Horaires arrivée/départ et numéros de vols :

Hôtel :

A. FRAIS D'INSCRIPTION AU SÉMINAIRE

Les frais d'inscription pour le forum sont :

€ 260 HT* jusqu'au 22 mars 2016 inclus

€ 290 HT* à partir du 23 mars 2016

* La TVA (17 %) peut être appliquée au total ci-dessus selon la Directive européenne 2006/112/CE du 28 novembre 2006.

B. ACTIVITES SOCIALES DU FORUM

Merci d'indiquer ci-après les activités sociales **incluses** dans les frais d'inscription auxquelles vous souhaitez participer :

- Cocktail de bienvenue – Jeudi 21 avril 2016
- Déjeuner – Vendredi 22 avril 2016
- Dîner et soirée dansante – Vendredi 22 avril 2016
- Déjeuner – Samedi 23 avril 2016
- Dîner au Cabinet Arendt & Medernac – Samedi 23 avril 2016
- Visite guidée de la ville de Luxembourg – Dimanche 24 avril 2016

C. ACTIVITÉ OPTIONNELLE

(**non-incluse** dans les frais d'inscription)

- Concert – **Vendredi 22 avril 2016**
 - **Veillez me réserver place(s) pour le concert** € 20 HT x ___ / pers
- Total (C) €**

D. TOTAL

TOTAL (A) – Frais d'inscription €

TOTAL (C) – Activité optionnelle €

TOTAL (A+C) HT €

TVA si applicable (17 %)* €

TOTAL (A+C) €

* La TVA (17 %) peut être appliquée au total ci-dessus selon la Directive européenne 2006/112/CE du 28 novembre 2006.
Pour plus d'information, contactez l'Union Internationale des Avocats.

D. CONDITIONS GÉNÉRALES ET CONDITIONS D'ANNULATION

Le/la Soussigné(e) confirme avoir pris connaissance et accepté les **conditions d'annulation** ainsi que les **conditions générales** figurant sur la page 6 du programme d'inscription. L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du paiement.

Le participant est conscient que son image et/ou sa voix pourront être captés, enregistrés ou filmés pendant toute la durée du congrès et concède à l'UIA, en signant ce formulaire d'inscription, le droit d'exploiter, de reproduire et de diffuser les images et enregistrements par tous moyens connus ou inconnus et sur tous types de supports, pour une durée illimitée et ce, à titre totalement gracieux.

E. MÉTHODES DE PAIEMENT

- Par chèque bancaire en € à l'ordre de l'UIA, adressé à : UIA – 25 rue du Jour – 75001 Paris – France
- Par virement bancaire en €, sans frais pour le bénéficiaire, en faveur de l'Union Internationale des Avocats, avec la référence "Forum de Luxembourg 2016", à la banque et sur le compte :
 - Société Générale – Paris Elysées Entreprise**
 - 91 avenue des Champs Elysées – 75008 Paris – France**
 - BIC / SWIFT N°: SOGEFRPP**
 - IBAN : FR76 3000 3033 9200 0503 4165 164**
- Par carte bancaire : Visa Mastercard
 - N° de carte : _ _ _ _ _
 - Date d'expiration : _ _ / _ _ Cryptogramme : _ _ _
 - Titulaire de la carte :

J'autorise l'Union Internationale des Avocats à débiter la carte bancaire susmentionnée d'un montant de : € (EUR)

Date : / /

Signature :